

RFAS

Revue française des affaires sociales

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :

Les parentalités empêchées

Pour le deuxième numéro de 2023 de la RFAS

Le dossier sera coordonné par Coline Cardi (Université Paris 8, Cresppa-CSU), Irène-Lucile Hertzog (Université de Caen, CERReV) et Lucile Ruault (CNRS, Cermes3)

Les articles proposés mobiliseront des matériaux empiriques (aussi bien qualitatifs que quantitatifs) et pourront s'inscrire dans différents champs disciplinaires : sociologie, anthropologie, science politique, histoire, droit, économie.

Les résumés d'article sont attendus avant le 30 mai 2022.

Faire des « parentalités empêchées » un objet pour les sciences sociales

En prenant pour objet les « parentalités empêchées », ce dossier de la *Revue française des affaires sociales* a pour objectif de saisir par la marge comment se dessinent aujourd'hui les frontières de la parentalité possible et légitime. Partir de l'empêchement consiste en effet à questionner les processus de désignation et les expériences de celles et de ceux qui ne peuvent pas, qui ne sont pas autorisé·es ou qui ne se sentent pas autorisé·es à être parents. Ce faisant, il s'agit de rendre visibles les interdits tacites ou explicites, institutionnalisés ou non, plus ou moins formalisés et intériorisés qui pèsent sur certaines configurations procréatives, familiales et de parenté, pour contribuer à renouveler les analyses contemporaines de la parentalité.

L'expression de « parentalités empêchées » a jusque-là été principalement utilisée dans les travaux de psychologie (Puyuelo, 2001 ; Lego, 2011). Mobilisée afin d'orienter l'intervention sociale ou la prise en charge clinique, elle est venue se substituer à la notion de « parentalité toxique » ou « dysfonctionnelle ». Si les contraintes matérielles et sociales sont parfois prises en considération dans ces travaux, l'analyse se situe à un niveau individuel et interroge la dimension jugée partiellement pathologique du lien parental. L'expression est ainsi associée à d'autres : celle de « trouble dans la parentalité », de « mal de parentalité », de « parentalité partielle », ou de « parents en quête de parentalité » (Euillet & Zaouche-Gaudron, 2008). En faisant de la parentalité empêchée un objet pour les sciences sociales, il s'agit de changer de focale et de rompre avec le « Yalta épistémologique » (Darmon, 2008) qui structure les frontières entre les disciplines et rendent certains objets *a priori* inaccessibles à l'analyse sociologique.

Ce dossier a donc pour objectif de rendre compte des modes de catégorisation et des expériences de celles et de ceux qui sont « empêché·es » dans leur souhait d'être parent et/ou dans leur travail parental. L'empêchement sera ici considéré dans une acception extensive, renvoyant à la fois à des obstacles juridiques et médico-sociaux, organisationnels et économiques, subjectifs et individuels, mais aussi biologiques – au sens des conditions physiques, telles que des affections, venant compromettre le « projet » d'enfant ou le travail parental. Ce faisant, nous emprunterons également aux travaux des sciences sociales utilisant la formule pour désigner les contraintes ponctuelles et courantes qui entravent l'expérience dans divers domaines de la vie sociale comme l'empêchement du travail, des études ou de la mort en institution carcérale, mais aussi de la parenté et de la famille (avec « les empêchements au mariage »). Dans ces recherches, le terme n'est pas forcément mobilisé à des fins analytiques, ce que nous ambitionnons précisément ici.

Saisir par la marge les politiques de la famille : des parentalités illégitimes et disqualifiées

Prendre pour objet les « parentalités empêchées », c'est donc d'abord interroger par la marge les nouveaux modes de régulation de la famille pour saisir la manière dont la « politique de la famille » (Villac, Strobel, & Commaille, 2002) et les entreprises de la « morale de la famille » (Darmon, 1999) conduisent à désigner certains parents comme déviant·es, illégitimes à exercer leur parentalité.

Dans la lignée des travaux d'Émile Durkheim et de Georg Simmel, de nombreuses études en sociologie de la famille et du droit ont montré comment la modernité était marquée par un processus de « privatisation de la famille » (Commaille & de Singly, 1997). Le familial et le conjugal, relevant dorénavant de « la sphère privée », s'autonomiseraient des réglementations étatiques et relèveraient de choix individuels (Théry, 1993). Le droit est ainsi, selon Claude Martin et Jacques Commaille, « de moins en moins mobilisé comme contrôle des choix faits par les individus pour organiser leur univers privé et de plus en plus pour gérer les effets sociaux possibles de ces choix » (2001, p. 144). On pourrait voir, dans ce processus de privation, la fin de la « morale familiale » (Lenoir, 2003). Mais conclure de la sorte à la fin du

familialisme d'État, c'est faire fi de la manière dont ce familialisme est en fait renouvelé au travers de nouvelles politiques et procédures qui régulent et encadrent de près les pratiques et les subjectivités au sein de la sphère familiale (Cardi, 2010). L'entrée par la parentalité, norme morale tout autant que norme d'intervention collective (Chauvière, 2008), est à ce titre particulièrement heuristique.

Certes, le droit civil a largement évolué. Certes, le droit à procréer ou à ne pas procréer s'est en partie élargi, permettant par exemple aujourd'hui aux femmes célibataires ou aux couples de femmes d'avoir accès à la procréation médicalement assistée. Les arbitrages politico-juridiques récents témoignent ainsi d'un glissement de l'âge théologique à l'âge bioéthique (Feuillet-Liger & Portier, 2011 ; Mathieu, 2020). Certes, le terme même de « parentalité », en mettant en avant la fonction parentale, est venu consacrer la diversité des configurations familiales (mono-, pluri- homo-parentales) et les différentes manières de faire famille, en dehors d'un cadre hétéronormatif. Certes, les politiques et les interventions sociales reconnaissent désormais des droits et des compétences aux parents, qu'il s'agit non plus de « contrôler » mais d'« accompagner ». Si les signes de la disparition d'une « police des familles » (Donzelot, 1977) sont bien réels, les modalités contemporaines de régulation ou d'autorégulation du travail procréatif et de la parentalité obligent à nuancer ce constat. Aujourd'hui sous-tendues par le souci de l'intérêt et du bien-être de l'enfant, elles prennent des formes plus ou moins institutionnalisées, diffuses et intériorisées, et contribuent à désigner certaines parentalités comme déviantes, voire impossibles.

Le familialisme des politiques publiques françaises s'organise en effet aujourd'hui autour de l'intérêt de l'enfant à naître, à éduquer et à protéger (Messu, 2020). Une nouvelle rhétorique centrée sur le rôle des parents consacre ainsi dans les années 2000 la parentalité responsable comme nouvelle catégorie de l'action publique (Martin, 2006 ; Bachmann *et al.*, 2016 ; Neyrand, 2016). Administrations, associations et professions (Serre, 2009 ; Garcia, 2011 ; Odier, 2018) deviennent les garants d'une parentalité dite bienveillante censée offrir aux enfants les moyens matériels, éducatifs et affectifs de grandir. Cette injonction à la bonne parentalité (Le Pape, 2012 ; Martin, 2014 ; Martin & Leloup, 2020 ; Neyrand, 2022) légitime la mise en œuvre de politiques de soutien à la parentalité et d'une surveillance médico-administrative de la naissance et des compétences parentales.

Dans ces espaces, on observe la mise en place d'un gouvernement par la parole (Memmi, 2006 ; Vrancken, 2011) qui conduit à psychologiser les difficultés éducatives. En occultant les contraintes matérielles et socio-économiques auxquelles certaines familles doivent faire face et en valorisant les styles éducatifs des groupes dominants (Serre, 1998 ; Millet & Thin, 2007 ; Cardi, 2010 ; Vozari, 2015), les professionnel·les font émerger des figures parentales déviantes (Pothet, 2016), stigmatisant notamment les mères des familles issues des classes populaires et/ou racisées. Les (futurs) mères sont toujours les cibles privilégiées des politiques familiales tant elles sont considérées comme les responsables premières, voire exclusives du devenir des enfants (Cardi, 2010 ; Vozari 2012 ; Blöss, 2016), parfois avant même leur naissance. Ces politiques contribuent, par le recours discursif à la figure neutralisante du « parent » (Devreux, 2004), à gommer les rapports sociaux de sexe qui opèrent à toutes les étapes du travail procréatif (Thomé, 2016 ; Mathieu & Ruault, 2017 ; Clément *et al.*, 2019 ; Boulet, 2021).

Vivre l'empêchement

Les rapports de pouvoir de classe, de sexe et de race, mais aussi d'âge (les femmes jugées « trop » jeunes/vieilles étant suspectées d'être de « mauvaises mères »), de sexualité (la persistance des questions sur la possibilité pour les couples de femmes de se passer de la figure tutélaire du père) et de handicap (les déficiences physiques ou mentales des parents souvent pensées comme des entraves au bien-être des enfants) ne s'articulent pas seulement dans les discours et pratiques institutionnels encadrant l'exercice de la parentalité.

Ces normes de la bonne parentalité se diffusent tout autant à travers les médias et divers supports culturels, des pratiques de *coaching* à destination des parents relayant les prescriptions sociales en matière de styles éducatifs « optimisant » le bien-être des enfants. Elles circulent aussi au sein des familles, rappelant à quel point les expériences socialisatrices familiales, parfois éprouvantes (Eideliman, 2009 ; Béliard *et al.*, 2019), sont déterminantes dans des trajectoires de parentalité qui peuvent être « bousculées » (Buisson, Le Pape & Virot, 2019). Plus encore, la parentalité peut renvoyer à un projet désiré que des obstacles viennent brider ou que des contraintes de divers ordres ne permettent pas d'accomplir.

L'incursion dans les « coulisses » des projets parentaux empêchés met en lumière les complexités et ambiguïtés des trajectoires de parentalité et les dilemmes de certaines personnes ne se sentant pas légitimées à devenir parent – là où l'on nous a pourtant appris que, tout naturellement, les individus se reproduisent sans difficulté. L'angle d'approche des parentalités empêchées permet ainsi de mettre la focale sur la place des incertitudes qui planent constamment en matière de possibles dans l'activité procréative/parentale. Outre une analyse fine de la charge émotionnelle qui jalonne le (non) devenir parent, c'est tout le travail invisible accompli autour de cette parentalité souvent restée à l'état de projet qu'il s'agit ici de mettre en lumière. Dans cette lignée, il conviendra de se demander si et à quel niveau les individus et couples concerné-es se sentent stigmatisé-es par cet empêchement de l'activité procréative et parentale. Comment, également, sont vécus le décalage et les contradictions entre les normes portées par les institutions et celles qui prévalent au sein des familles (au sens large), et de la société plus globalement ? Enfin, on se demandera en quoi questionner les parentalités empêchées permet d'envisager d'autres manières de « faire parents », à partir de l'analyse des formes individuelles ou collectives de « désempêchement ».

Trois axes d'analyse sont proposés :

1 : Qu'est-ce qui empêche la parentalité ?

2 : S'empêcher de devenir parent

3 : L'exercice de la parentalité en situation d'empêchement

Axe 1 : Qu'est-ce qui empêche la parentalité ?

Ne pas faire d'enfant reste aujourd'hui largement considéré comme une forme de déviance : lorsque la non parentalité est identifiée ou revendiquée comme un choix volontaire, celui-ci est couramment interrogé, bousculé, si ce n'est suspecté de masquer ou mener à des regrets (Debest, 2014) ; dans le cas où elle semble résulter d'un ensemble de contraintes, la non parentalité devient tacitement un problème qu'il faut régler (Cahen, 2013). L'injonction à procréer est co-produite par un ensemble de logiques sociales, économiques et politiques (Debest & Hertzog, 2017) qui peuvent donc, à l'inverse, l'empêcher. Les différentes institutions qui encadrent et soutiennent la parentalité peuvent en effet se muer en instances de contrôle, voire d'interdiction de l'accès à celle-ci. Cet axe porte ainsi sur les modalités pratiques de l'empêchement, soit les différents facteurs qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, entraver la volonté de se projeter dans la parentalité et d'en concrétiser l'exercice. Comment l'empêchement opère-t-il ? Quelles formes prend-il ? Il s'agit de saisir de quelles manières ces droits et légitimités à procréer ou devenir parent sont construites, se diffusent, s'appliquent et se reconfigurent, au plan synchronique ou diachronique.

Sans prétendre dresser une liste exhaustive des empêchements, ils relèvent en particulier de deux grands domaines d'expertise et d'action : le champ médical et celui de la protection de l'enfance. Le premier recueille ainsi les demandes de soins lorsque l'activité procréative est empêchée par des facteurs biologiques : fausses-couches répétées et situations d'infertilité ; diagnostic de cancer aux âges socialement attendus pour procréer ; maladies chroniques qui pourraient être aggravées par l'expérience d'une grossesse ou qui atteignent la fertilité (sclérose en plaque, diabète, endométriose). Par ailleurs, un encadrement médical serré de la fécondité cible certaines populations (contraception, voire stérilisation de femmes avec une déficience mentale). Mais, bien souvent, ce niveau d'empêchement est couplé à l'intervention d'autres institutions, comme le révèle l'encadrement indissociablement médical, juridique et bioéthique de l'aide médicale à la procréation (Memmi, 2003 ; Mehl, 2021), qui peut entraîner l'exclusion des sans-papiers (Schuller, 2021) et de personnes titulaires de l'Aide médicale d'État (Sauvegrain, 2021), ou encore des personnes LGBTQIA+.

Le domaine de la protection de la petite enfance et l'enfance inclut quant à lui un panel de dispositifs d'empêchement de la parentalité qui répondent au souci de l'État de régulation des familles. Ainsi, selon une logique nataliste, à commencer par celle de la France qui est historiquement marquée par un modèle familialiste, il s'agit certes de « faire naître », mais non de laisser grandir auprès de n'importe qui ou n'importe comment. Les retraits d'autorité parentale, les interventions psycho-médico-sociales des services de protection maternelle et infantile (Gojard, 2010 ; Vozari, 2012), le contrôle judiciaire des pratiques parentales lors des séparations (Biland & Schütz, 2014), les parcours d'accès à l'adoption (Ramos, Kertudo & Brunet, 2015) et l'extension du soutien à la parentalité depuis les années 2000 sont ainsi au cœur de ces dispositifs de contrôle social instaurés par des institutions publiques. Il s'agit donc ici d'appréhender la parentalité et, derrière elle, la famille, comme un « travail d'institution ».

Le repérage de ces obstacles ne peut être séparé d'une étude des instances légitimées à distribuer le droit d'être parents. Les empêchements à procréer ou à exercer l'autorité parentale sont en effet forcément adossés aux catégories de pensée et d'action d'un certain nombre

d'agent-es et des institutions dans lesquelles ces agent-es s'insèrent : lois de bioéthique, professionnel-les de santé, psychologues, services de l'aide sociale à l'enfance, magistrat-es de l'enfance, etc., donnent corps à ces obstacles et les réactualisent au quotidien. À l'intervention publique sur la parentalité, s'ajoute enfin un encadrement social diffus, qui imprègne tous les réseaux relationnels. De ce point de vue, la famille et les groupes de pair-es remplissent un rôle socialisateur important. Les multiples instances de contrôle social en présence, tout en œuvrant à ne pas laisser devenir parent qui veut, ne se rejoignent pas forcément. Souvent porteuses de logiques distinctes, voire contradictoires, elles n'agissent pas à l'unisson. Se pose alors la question de savoir comment les systèmes de valeurs qui guident ces instances se concurrencent, s'articulent et se cumulent dans la définition des droits et légitimités à s'engager en parentalité. En se demandant, à l'inverse, quelles sont les normes en partage, on comprendra mieux à quels niveaux ces prescripteurs/trices convergent et, ce faisant, les conditions de possibilité des politiques de surveillance du (devenir) parent malgré les difficultés de mise en œuvre. Au total, l'enjeu est donc d'analyser comment ces dispositifs qui prétendent réguler des questions tenues pour éminemment « privées » – de la filiation aux agencements domestiques en passant par les défaillances corporelles – déterminent de profondes inégalités sociales face à la procréation et la parentalité.

Axe 2 : S'empêcher de devenir parent

Compte-tenu des socialisations différenciées, du poids des « cultures de la parentalités », des contraintes socialement situées – et parfois des formes de distinction sociale (Landour, 2016) – qu'elles produisent, les dispositions à la procréation et à la parentalité sont très inégalement distribuées. Avec ce constat de départ, le deuxième axe du projet de numéro s'intéresse aux expériences de la procréation empêchée ; partir du point de vue « empêché-es » permet de ne pas définir *a priori* les contours de l'empêchement, mais au contraire d'adopter une acception élargie en décelant les situations vécues comme de potentiels empêchements. Il s'agit de se demander comment les « empêché-es » s'accommodent des normes dominantes de la procréation et de la parentalité ; ils-elles peuvent les intégrer, pour soit se hisser à la hauteur de l'entreprise parentale soit rester derrière les obstacles, mais aussi progressivement composer avec les attentes, se les approprier, voire les contourner.

Cet angle d'approche cherche ainsi à interroger à nouveaux frais l'intériorisation des normes procréatives (Bajos & Ferrand, 2006). En effet, la plupart des travaux à disposition pour penser la manière dont les conditions socialement légitimes pour engendrer pèsent sur les parcours se concentrent sur des épisodes de maîtrise de la fécondité : avortement (Bajos & Ferrand, 2002 ; Mathieu 2016), contraception et stérilisation (Thomé, 2019 ; Tillich, 2019), néonaticide (Ancian, 2022), infertilité (Tain, 2009 ; Mathieu, 2013) ; ou de (refus de l')entrée en parentalité (Ensellem, 2004 ; Régnier-Loilier, 2007). Ils ont apporté des connaissances précieuses sur les processus décisionnels et sur l'autonomie des femmes en matière de sexualité et de procréation. Cependant, probablement par peur d'écorner la dimension du choix, la littérature sociologique a peu prêté attention à tout ce qui contrarie les projections individuelles et, dès lors, aux dilemmes et conflits qui accompagnent les parcours de (non) procréation sur le temps long. En la matière, les individus se sentent en effet souvent écartelé-es entre la

responsabilité de souscrire aux normes en vigueur et la tentation d'y déroger. L'accent mis sur le sentiment d'empêchement propose ainsi d'analyser le travail émotionnel à l'œuvre autour du rejet ou du renoncement à procréer. En abordant l'expérience subjective de l'empêchement, l'analyse considèrera ce que certain-es vivent comme un pouvoir amputé de donner la vie et comment se décline cette épreuve selon les positions sociales et les ressources à disposition, en incluant bien sûr les souffrances que peuvent induire des situations de « non procréation forcée ».

Notamment au moyen d'une approche processuelle, il s'agirait de comprendre comment l'empêchement se transforme en auto-empêchement, en rendant compte de la confrontation à une hétérogénéité de motifs d'empêchement. Il s'agit ici d'étudier les parcours à l'issue desquels les individus et couples se résignent à abandonner, faute des autorisations (d'institutions comme de l'entourage) et compétences requises. On sait combien les personnes peuvent ne pas se sentir légitimes à élever des enfants, douter et craindre de ne pas être « de bons parents ». Mais certaines s'empêchent-elles de faire famille en ayant incorporé le fait qu'elles ne « sont pas faites » pour devenir parents ? Avec cette question, on touche en fait aux effets performatifs des normes de bonne parentalité, notamment celle de bienveillance, qui « instillent chez certains parents un sentiment de doute permanent » (Mazet, 2019, p. 18). Face à ce qui peut presque passer pour un « baccalauréat parental » (Miano, 2019), il faut des ressources en tout genre pour se conformer aux attentes. Ne pas se sentir à la hauteur des responsabilités parentales varie donc selon la position et les propriétés sociales des individus, qu'il conviendra d'examiner dans ce dossier.

Les injonctions à être de bons parents, véhiculées sur un mode individualisant, pèsent plus fortement sur les femmes et déterminent couramment leur inclination à développer des compétences parentales. En miroir des exigences de disponibilité maternelle, le soupçon d'une maternité incomplète ou défaillante n'est jamais bien loin, même s'il recouvre des représentations et pratiques différenciées selon la catégorisation ethno-raciale, la classe, mais aussi l'âge (Löwy, 2009 ; Vialle, 2018), les situations de handicap (Eideliman, 2010 ; Doé, 2019), la sexualité (Frémont, 2018 ; Meslay, 2021) et les parcours plus ou moins heurtés dans l'enfance (Ganne, Dietrich-Ragon & Frechon, 2019). S'intéresser aux parentalités empêchées permet ainsi d'examiner l'étendue des profondes ambivalences qui structurent le devenir mère ou l'impossibilité de le devenir. Nous faisons ici l'hypothèse que l'enchevêtrement entre pression sociale et disqualification de l'engagement maternel peut produire ce qui s'apparente à des *dispositions empêchées* à la procréation et la parentalité. Dans quelle mesure les messages socialisateurs, en particulier les modèles-repoussoirs de maternité dite « nocive », influent-ils sur les projections dans la parentalité ? Comment cette logique genrée de responsabilisation des parents agit-elle sur l'identité maternelle et les pratiques une fois que l'enfant est là ?

Au-delà de s'estimer « inaptes » à s'engager en parentalité, des individus et des couples jugent cette option risquée – pour leur santé, leur carrière professionnelle, leur entourage. Les contributions attendues pourront ainsi aborder un large éventail de motifs d'empêchements, notamment le cas des individus qui se résolvent à ne pas mettre d'enfant au monde, malgré leur envie, pour des raisons politiques (notamment par souci féministe ou écologique).

Axe 3 : L'exercice de la parentalité en situation d'empêchement

Enfin, au-delà de l'empêchement, comment s'exercent malgré tout des formes de parentalités, qu'elles soient disqualifiées, à temps partiel, à distance, emmurées ou encore endeuillées ? Ce dernier axe vise à rendre compte des manières dont s'exerce concrètement la parentalité en situation d'empêchement, voire dont certain·es parviennent à se « desempêcher ». Il existe encore relativement peu de travaux sur le sujet – la parole des « parents empêché·es » étant le plus souvent rendue inaudible, sauf quand elle s'exprime collectivement dans les arènes publiques. Ce dossier de la *Revue française des affaires sociales* souhaite donc combler un vide et faire entendre leurs expériences pour documenter ces vécus qui dessinent des formes alternatives de parentalité.

Une première façon d'en rendre compte consiste à regarder du côté des institutions de régulation, d'analyser la manière dont les individus qui sont « empêché·es » vivent cet empêchement, voire ce stigmat, tout en exerçant leur travail parental malgré les processus de disqualification parentale (Paugam, 2014) dont ils et elles font l'objet. Comment vivent-ils cette déviance ? Sous le regard de qui sont-ils amené·es à exercer leur parentalité et dans quelles conditions ? Quelles stratégies de retournement du stigmat mettent-ils/elles éventuellement en place ? Quelles pratiques développent-ils pour contrer les formes d'empêchement à vivre une pleine parentalité au quotidien ? À partir du point de vue des parents « empêché·s », qui contreviennent aux « règles de la parentalité » (Stettinger, 2019), il s'agira donc de saisir la manière dont ces individus mettent en œuvre des pratiques parentales « sous surveillance » (Gruson, 2003), détournant parfois les normes et le stigmat (Pothet, 2016). On pourra également se demander comment certain·es mettent en place des processus de détournement quand il y a « impossibilité » à procréer ou quand elles/ils sont pensée·es comme « incapables ». Répondre à ces questions soulève évidemment des enjeux méthodologiques. Ils pourront être explorés dans une approche réflexive des coulisses de l'enquête et de leurs dimensions politiques (Fassin & Bensa, 2008 ; Naudier & Simonet, 2015).

L'empêchement peut également revêtir d'autres formes, comme la séparation, le deuil, la migration, la guerre ou la maladie. On pourra notamment, comme d'autres l'ont fait à propos des marins (Guichard-Claudic, 1999) ou des personnes incarcérées (Touraut, 2012 ; Cardé & Latte-Abdallah, 2014 ; Quennehen, 2019), se demander comment s'organise la « parentalité partagée à distance » (Touraut, 2014). Ces formes d'« éloignement parental » peuvent renforcer la division sexuée du travail éducatif. Elles peuvent également conduire à un réagencement des rôles parentaux et être porteuses de manières innovantes de faire famille. L'éloignement des hommes peut par exemple conduire à une forme d'émancipation des femmes par rapport à la domination masculine et aux rôles subalternes auxquels elles étaient assignées (Guichard Claudic, 2004 ; Touraut, 2014).

Enfin, les articles de ce dernier axe pourront s'intéresser à la manière dont certain·es revendiquent un droit à la parentalité. Ici, l'analyse portera davantage sur les mobilisations collectives et les évolutions du droit pour, là encore, montrer comment certaines parentalités empêchées tentent de devenir des parentalités possibles et légitimes.

Références bibliographiques indicatives

- Ancian Julie, 2022, *Les violences inaudibles. Récits d'infanticides*, Paris, Le Seuil.
- Bachmann Laurence, Gaberel Pascal-Éric & Modak Marianne, 2016, *Parentalité. Perspectives critiques*, Lausanne, Éditions EESP.
- Bajos Nathalie & Ferrand Michèle (dir.), 2002, *De la contraception à l'avortement. Sociologie des grossesses non prévues*, Paris, INSERM.
- Bajos Nathalie & Ferrand Michèle, 2006, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, n°61, p. 91-117.
- Béliard Aude, Eideliman Jean-Sébastien, Fansten Maïa, Mouguel Sarra, Planche Maëlle & Vaumoron Sébastien, 2019, « Enfants agités, familles bouleversées. Enjeux et usages familiaux du diagnostic de TDA/H », *Sciences sociales et santé*, Vol. 37, n°1, p. 5-29.
- Biland Émilie & Schütz Gabrielle, 2014, « Tels pères, telles mères ? La production des déviations parentales par la justice familiale québécoise », *Genèses*, Vol. 4, n°97, p. 26-46.
- Blöss Thierry, 2016, « Devoirs maternels. Reproduction sociale et politique des inégalités sexuées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 4, n°214, p. 46-65.
- Boulet Elsa, 2021, « La triple journée des femmes enceintes : l'encadrement des grossesses en France, entre droits des femmes et devoir des mères », *Enfances, Familles, Générations*, n°38 [en ligne].
- Buisson Guillemette, Marie-Clémence Le Pape & Pauline Virot (dir.), 2019, « Des parentalités bousculées : comment les parents s'adaptent au gré des expériences de vie. Avant-propos », *Revue française des affaires sociales*, n°2019/4, p. 5-24.
- Cahen Fabrice, 2013, « Éléments pour une histoire de la lutte contre la stérilité involontaire (France, 1920-1982) », *Annales de démographie historique*, n°126, p. 209-228.
- Cardi Coline, 2010, « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, n°101, p. 35-45.
- Cardi Coline, 2015, « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité », *Mouvements*, n°82, p. 11-19.
- Cardi Coline & Latte-Abdallah Stéphanie (dir.), 2014, « Parentalités enfermées », *Champ pénal*, Vol. 11 [en ligne].
- Chauvière Michel, 2008, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, Vol. 5, n°149, p. 16-29.
- Clément Céline, Hamelin Christine, Paillet Anne *et al.*, 2019, « “En rabattre” à l'arrivée du deuxième enfant : enquête sur les normes et les pratiques éducatives de parents diplômés », *Revue française des affaires sociales*, n°2019/4, p. 25-48.
- Commaille Jacques & de Singly François (dir.), 1997, *La question familiale en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- Darmon Muriel, 1999, « Les “entreprises” de la morale familiale », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 17, n°3/4, p. 1-19.
- Darmon Muriel, 2008, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte.
- Debest Charlotte, 2014, *Le choix d'une vie sans enfant*, Rennes, PUR.
- Debest Charlotte & Irène-Lucile Hertzog, 2017, « “Désir d'enfant-devoir d'enfant”. Le prix de la procréation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 48, n°2, p. 29-51.

- Devreux Anne-Marie, 2004, « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ? », *Dialogue*, Vol. 3, n°165, p. 57-68.
- Doé Marion, 2019, « La maternité à l'épreuve de la cécité, expériences et pratiques », *Revue française des affaires sociales*, n°2019/4, p. 169-189.
- Donzelot Jacques, 1977, *La police des familles*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Eideliman Jean-Sébastien, 2009, « Familles à l'épreuve », *Ethnologie française*, Vol. 39, n°3, p. 435-442.
- Eideliman Jean-Sébastien, 2010, « Aux origines sociales de la culpabilité maternelle. Handicap mental et sentiments parentaux dans la France contemporaine », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n°27, p. 81-98.
- Ensellem Cécile, 2004, *Naître sans mère ? Accouchement sous X et filiation*, Rennes, PUR.
- Fassin Didier & Bensa Alban (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte.
- Euillet Séverine & Zaouche-Gaudron Chantal, 2008, « Des parents en quête de parentalité », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°5 [en ligne].
- Feuillet-Liger Brigitte & Portier Philippe, 2011, « Religion et bio-droit en France. Vers une post-sécularité juridique ? », in Feuillet-Liger B. & Portier P. (dir.), *Droit, éthique et religion. De l'âge théologique à l'âge bioéthique*, Bruxelles, Bruylant Édition, p. 343-376.
- Fremont Camille, 2018, *Mères lesbiennes en France : représentations du genre et pratiques de résistance à la domination*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen-Normandie.
- Ganne Claire, Dietrich-Ragon Pascale & Frechon Isabelle, 2019, « Devenir parent en sortant de l'Aide sociale à l'enfance. L'enchaînement des étapes du passage à l'âge adulte », *Revue française des affaires sociales*, n°2019/4, p. 147-168.
- Garcia Sandrine, 2011, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- Gojard Séverine, 2010, *Le Métier de mère*, Paris, La Dispute.
- Gruson Christine, 2003, « Être mère et en situation de handicap mental : un projet d'accompagnement », *Recherches féministes*, Vol. 16, n°2, p. 167-198.
- Guichard-Claudic Yvonne, 1999, *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan.
- Guichard-Claudic Yvonne, 2004, « L'autonomie des femmes de marins », in Bard Christine (dir.), *Le genre des territoires, féminin, masculin, neutre*, Presses de l'Université d'Angers.
- Landour Julie, 2016, « La parentalité, une contribution au capital des femmes des classes supérieures ? », *Genre, sexualité & société*, n°16 [En ligne].
- Le Pape Marie-Clémence, 2012, « L'art d'être un « bon » parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Les Cahiers français : documents d'actualité*, La documentation française, n°371, p. 36-42.
- Lego Gaëlle (dir.), 2011, *Quand la parentalité est empêchée*, Les carnets de parentel.
- Lenoir Rémi, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil.
- Löwy Ilana, 2009, « L'âge limite de la maternité : corps, biomédecine, et politique », *Mouvements*, Vol. 3, n°59, p. 102-112.
- Martin Claude, 2006, « La parentalité : une question politique » in Coum Daniel, *La famille change-t-elle ?*, Toulouse, Érès, p. 53-63.

- Martin Claude (dir), 2014, *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- Martin Claude & Commaille Jacques, 2001, « La repolitisation de la famille contemporaine », *Comprendre, Revue annuelle de philosophie et de sciences sociales*, Paris, PUF, p. 129-149.
- Martin Claude & Leloup Xavier, 2020, « Le déterminisme parental en question : la parentalisation du social », *Lien social et Politiques*, n°85, p. 5-18.
- Mathieu Marie & Ruault Lucile (dir.), 2017, « Le travail procréatif : contrôle de la fécondité, engendrement et parentalité », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 48, n°2.
- Mathieu Marie, 2016, *Derrière l'avortement, les cadres sociaux de l'autonomie des femmes. Refus de maternité, sexualités et vies des femmes sous contrôle. Une comparaison France-Québec*, thèse de doctorat en sociologie, université du Québec et université Paris 8.
- Mathieu Séverine, 2013, *L'enfant des possibles. Assistance médicale à la procréation, éthique, religion et filiation*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Mathieu Séverine, 2020, *Faire famille aujourd'hui. PMA, bioéthique et religion*, Paris, Éditions Le Cavalier Bleu.
- Mazet Pierre, 2019, « La politique de soutien à la parentalité au prisme de ceux qui la mettent en place », *Revue française des affaires sociales*, n°2019/4, p. 237-245.
- Mehl Dominique, 2021, *La PMA déconfinée. La révision de la loi de bioéthique en 2020*, Paris, L'Harmattan.
- Memmi Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte.
- Memmi Dominique, 2006, « Du gouvernement des corps par la parole », *Spirale*, n°37, p. 51-55.
- Meslay Gaëlle, 2021, « Les familles homoparentales sous contrôle. Des contraintes juridiques et administratives dans l'établissement de la filiation », *Revue des politiques sociales et familiales*, Vol. 2-3 n°139-140, p. 45-60.
- Messu Michel, 2020, « Le “noyau” dur de la politique familiale : l'enfant. Analyse du cas français », *Enfances, Familles, Générations*, n°35 [en ligne].
- Miano Éric, 2019, « La question des compétences parentales. Vers un baccalauréat parental ? », *Le Sociographe*, n°65, p. 85-95.
- Millet Mathias & Daniel Thin, 2007, « Le classement par corps. Les écarts au corps scolaire comme indice de “déviance” scolaire », *Sociétés et Jeunesses en difficulté*, n°3 [en ligne].
- Naudier Delphine & Simonet Maud (dir.), 2011, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte.
- Neyrand Gérard, 2016, *L'évolution des savoirs sur la parentalité*, Bruxelles, yapaka.be.
- Neyrand Gérard, 2022, « Innovations, tensions et perspectives du soutien à la parentalité en France », *Recherches familiales*, n°19, p. 7-18.
- Odier Lorraine, 2018, *Métamorphoses de la question parentale. Analyse des discours de l'école des parents de Genève (1950 à 2010)*, Lausanne, Antipodes.
- Paugam Serge, 2014, « L'épreuve de la disqualification parentale », in Paugam Serge (dir.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, p. 113-136.
- Pothenet Jessica, 2016, « Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants », *Genre, sexualité et société*, n°16 [en ligne].
- Puyuelo Rémy, 2001, *Penser les pratiques sociales. Une utopie utile*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.

- Quennehen Marine, 2019, « Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus », *Champ pénal*, n°16 [en ligne].
- Ramos Elsa, Kertudo Pauline & Brunet Florence, 2015, « Le contexte adoptif comme observatoire privilégié des modes de réception et de gestion des normes parentales contemporaines », *Recherche sociale*, Vol. 1, n°213, p. 5-130.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2007, *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités*, Paris, Les cahiers de l'Ined.
- Sauvegrain Priscille, 2021, « *Que fait l'État aux pratiques soignantes ? À propos du déremboursement des techniques d'AMP pour les femmes/couples titulaires de l'Aide médicale d'État*. Commentaire », *Sciences sociales et santé*, Vol. 39, n°2, p. 103-111.
- Schuller Constance, 2021, « L'AMP pour tous ? Autour d'une discrimination méconnue : l'exclusion des personnes "sans-papiers" de l'accès à la médecine de la reproduction », *Sciences sociales et santé*, Vol. 39, n°2, p. 79-101.
- Serre Delphine, 1998, « Le bébé "superbe". La construction de la déviance corporelle par les professionnel.le.s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n°31, p. 107-127.
- Serre Delphine, 2009, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir.
- Stettinger Vanessa, 2019, « Les non-parents ou comment on devient parent d'un enfant absent », *Ethnologie française*, Vol. 49, p. 407-419.
- Tain Laurence, 2009, « Le devoir d'enfant à l'ère de la médicalisation : stigmates, retournements et brèches en procréation assistée », *Genre, sexualité & société*, n°1 [en ligne].
- Théry Irène, 1993, *Le démariage*, Paris, Odile Jacob.
- Thomé Cécile, 2016, « D'un objet d'hommes à une responsabilité de femmes. Entre sexualité, santé et genre, analyser la métamorphose du préservatif masculin », *Sociétés contemporaines*, n°104, p. 67-94.
- Thomé Cécile, 2019, *La sexualité aux temps de la contraception. Genre, désir et plaisir dans les rapports hétérosexuels (France, années 1960-2010)*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS.
- Tillich Emma, 2019, « "Libérées, délivrées !" : stérilisées et sans enfant », *Ethnologie française*, Vol. 49, p. 787-801.
- Touraut Caroline, 2012, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF.
- Touraut Caroline, 2014, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal*, Vol. 11 [en ligne].
- Vialle Manon, 2018, « L'expérience des femmes quadragénaires en AMP : les seuils de la temporalité procréative, de la fertilité et de l'infertilité en question », *Enfances Familles Générations*, n°29.
- Villac Michel, Strobel Pierre & Commaille Jacques, 2002, *La politique de la famille*, La Découverte.
- Vozari Anne-Sophie, 2012, « "Surveiller" pour "veiller sur" en Protection maternelle et infantile », in Knibiehler Yvonne (dir.), *La maternité à l'épreuve du genre. Métamorphoses et permanences de la maternité dans l'aire méditerranéenne*. Rennes, Presses de l'EHESS, p. 109-116
- Vozari Anne-Sophie, 2015, « "Si maman va bien, bébé va bien." La gestion des risques psychiques autour de la naissance », *Recherches familiales*, Vol. 1, n°12, p. 153-163.
- Vrancken Didier, 2011, « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi », *Mouvements*, n°65, p. 11-25.

Recommandations et calendrier

- Les auteur·trice·s souhaitant proposer à la revue un article pour ce dossier devront adresser un **résumé** à la revue et aux trois coordonnatrices avant le **30 mai 2022**.

Ce résumé d'**une page** présentera l'angle d'approche, l'objet de l'article et le matériau empirique sur lequel s'appuie la démonstration.

- La **première version des articles** devra être envoyée pour le **10 septembre 2022**.

- **2 journées de travail** seront proposées aux auteur·trice·s les **26 et 27 septembre 2022**.

- **Les articles finalisés** sont attendus avant le **10 novembre 2022**.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contribution peuvent être obtenues auprès des coordonnatrices aux adresses suivantes :

cardi.coline@gmail.com

irene-lucile.hertzog@unicaen.fr

lucile.ruault@cnrs.fr

rfas-drees@sante.gouv.fr

(Voir aussi les « conseils aux auteurs » de la RFAS [en ligne <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/Charte%20deontologique%20et%20conseils%20aux%20auteurs.pdf>])